

Du choc de simplification à la folie réglementaire



<http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2015/03/17/31007-20150317ARTFIG00153-du-choc-de-simplification-a-la-folie-reglementaire.php>



Crédits photo : JACQUES DEMARTHON/AFP

FIGAROVOX/ANALYSE - Le gouvernement avait promis un « choc de simplification » pour dégager des économies dans les dépenses publiques. Pour Charles Wyplosz, la promesse ne sera pas tenue.

Charles Wyplosz est professeur d'économie internationale à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève, et directeur du Centre international d'études monétaires et bancaires.

Ses principaux domaines de recherche sont les crises financières, l'intégration monétaire européenne, les politiques monétaires et budgétaires ainsi que l'intégration monétaire régionale. Il intervient fréquemment comme expert auprès d'organisations internationales.

Il avait annoncé un choc de simplification en mars 2013. Le plan annoncé en novembre dernier est effectivement choquant. Le gouvernement a triomphalement annoncé 200 mesures pour les entreprises et les particuliers. Déjà lire ces 200 mesures n'est pas simple, mais ce qui ressort c'est qu'une grande partie de ces mesures consistent à basculer les myriades de déclarations au traitement en ligne. C'est bien, mais rien, ou presque, sur les réglementations qui pourrissent la vie des citoyens et des entreprises. Les obligations déclaratives restent à peu près les mêmes, tout juste réduit-on le nombre de fois où le même renseignement doit être fourni. En bref, l'administration se simplifie la vie en passant au traitement en ligne, mais elle ne relâche pas sa pression.

L'administration se simplifie la vie en passant au traitement en ligne, mais elle ne relâche pas sa pression.

Et pourtant, que de possibilités! La Banque Mondiale publie chaque année une évaluation des mesures administratives qui freinent l'activité des entreprises. Dans la dernière livraison, la France arrive 31^{ème}. Le vainqueur est Singapour, suivi de la Nouvelle Zélande et

de Hong Kong. La Grande Bretagne est 8ème, l'Allemagne 14ème. Sur 189 pays, on peut dire que ce n'est pas si mal, mais la queue du peloton est composée de la Lybie et de l'Éritrée, deux pays en guerre civile. Il y a des domaines où la France réussit bien. C'est le cas du commerce international (merci l'Europe!) et du respect des contrats (merci la justice!) où la France arrive 10ème. Par contre, la performance est catastrophique en ce qui concerne l'enregistrement des droits de propriété (126ème), le paiement des impôts (95ème) et des permis de construire (86ème). Quelques-unes des 200 mesures concernent ces blocages, mais de manière superficielle. Quiconque a participé à la gestion d'une entreprise peut raconter des dizaines d'histoires que Courteline n'aurait pas inventé. La France est, et restera, le royaume des ronds de cuir.

La performance de la France est catastrophique en ce qui concerne l'enregistrement des droits de propriété (126ème), le paiement des impôts (95ème) et des permis de construire (86ème).

Ce qui est navrant, c'est que les simplifications administratives sont (presque) des mesures gagnant-gagnant. Elles ne coûtent rien à l'État, au contraire, et elles peuvent aider les entreprises plus que les montagnes de subventions distribuées de ci, de là. Les PME, qui font l'objet de tous les éloges dans les discours publics, seraient les premiers bénéficiaires. Les grandes entreprises ont toutes de vastes départements juridiques, un luxe que les PME ne peuvent pas s'offrir. Les patrons des PME expliquent qu'ils passent une très grande partie de leur temps, non pas à essayer de développer leur entreprise, mais à faire ce qu'ils appellent tous de la paperasse. Que la paperasse soit désormais dématérialisée ne va pas changer grand chose.

La question est de savoir pourquoi le choc de simplification a fait pschitt. Comme toujours lorsque l'État échoue dans une mission, la raison est que trop d'intérêts puissants sont en jeu. Petite revue des suspects.

La question est de savoir pourquoi le choc de simplification a fait pschitt. Comme toujours lorsque l'État échoue dans une mission, la raison est que trop d'intérêts puissants sont en jeux.

Le premier suspect est le monde politique. Supprimer des réglementations étouffantes n'est pas très visible. On s'habitue vite à mieux respirer, et on oublie alors qui nous a sauvé de l'asphyxie. Pour aider les entreprises, les politiques préfèrent distribuer des subventions. Ces chèques qui arrivent par le courrier (électronique!) invitent à la gratitude, surtout qu'ils risquent d'être supprimés par les rivaux du parti d'en face. Les remises et les exemptions de ceci ou de cela doivent être quémandées et renouvelées. Le rêve est d'imposer une nouvelle mesure et d'en exempter tout le monde ou, mieux encore, de fermer les yeux quand elle n'est pas respectée.

Le deuxième suspect, c'est l'administration. Pour elles, les réglementations, c'est le pouvoir et des emplois supplémentaires. Inventer encore et toujours des règles (merci le principe de précaution!), envoyer des inspecteurs, imposer des pénalités et accorder des dérogations par définition temporaires donc renouvelables, c'est le bonheur suprême, et ça emploie beaucoup de monde. Rayer d'un coup de crayon des réglementations, ça permet de relancer durablement l'activité et de faire des économies de fonctionnaires. Tout le monde y gagne, sauf les fonctionnaires bien sûr. Qui osera s'attaquer à cette forteresse? On imagine déjà les mille et une raisons qui rendent chaque réglementation absolument indispensable. À se demander comment on survivait avant que le maquis réglementaire ne devienne aussi épais.

Le troisième suspect, ce sont toutes les professions qui vivent de la réglementation. On ose à peine mentionner les avocats spécialisés, les experts-comptables, les cabinets de conseil, ou les tribunaux administratifs. Voilà toute une population qui prolifère et qui prospère grâce à la complexité toujours accrue des réglementations.

Un vrai choc de simplification est tout bonnement trop coûteux politiquement. Peut-être pouvons-nous demander, très humblement, un moratoire sur les nouvelles réglementations?

Avertissement de modération: Nous vous rappelons que vos commentaires sont soumis à notre charte et qu'il n'est pas permis de tenir de propos violents, discriminatoires ou diffamatoires. Tous les commentaires contraires à cette charte seront retirés et leurs auteurs risquent de voir leur compte clos. Merci d'avance pour votre compréhension.

La rédaction vous conseille :

L'État lance son choc de simplification¹

«Choc de simplification»: un parcours d'obstacles avant de redonner confiance aux patrons²

«Silence vaut accord»: une simplification plus complexe que prévu³

Agnès Verdier-Molinié - Thierry Mandon: la France va-t-elle dans le mur?⁴

Charles Wyplosz

Liens:

¹ <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/04/02/20002-20130402ARTFIG00304-l-etat-lance-son-choc-de-simplification.php>

² <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/10/27/20002-20141027ARTFIG00273-choc-de-simplification-un-parcours-d-obstacles-avant-de-redonner-confiance-aux-patrons.php>

- 3 <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/11/12/20002-20141112ARTFIG00001-silence-vaut-accord-une-simplification-plus-complexe-que-prevu.php>
- 4 <http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2015/03/11/31007-20150311ARTFIG00413-agnes-verdier-molinie-thierry-mandon-la-france-va-t-elle-dans-le-mur.php>